



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
16 mars 2012
Français
Original : anglais

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Compte rendu analytique de la 20^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1^{er} novembre 2011, à 15 heures

Président : M^{me} Miculescu (Roumanie)

Sommaire

Point 49 de l'ordre du jour : Assistance à la lutte antimines (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

11-57427X (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 49 de l'ordre du jour : Assistance à la lutte antimines (suite) (A/66/292)

1. **M. Nwosa** (Nigéria) dit qu'en dépit du rôle des Nations Unies dans la lutte antimines et d'une visite, en mars 2011, de l'Unité de soutien du Bureau des affaires de désarmement, c'est le gouvernement seul qui a effectué la totalité des opérations de déminage dans le pays. Aucun autre État n'a apporté d'aide, et aucun soutien financier n'a été fourni par le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance au déminage.

2. Le gouvernement a toutefois lancé un programme national relatif à la lutte antimines dans le cadre duquel, conformément à la résolution 64/84 de l'Assemblée générale, toutes les activités sont conformes aux Normes internationales pour les opérations de déminage et tiennent compte des sexospécificités. Le Nigéria a mis en place un centre de la lutte antimines et un comité national des parties prenantes, et a lancé un plan national d'aide aux victimes. Les principaux éléments de ce plan sont l'élimination des mines terrestres, la sensibilisation au danger des mines, l'identification et l'autonomisation des victimes, et l'octroi de prêts aux entreprises à des conditions favorables. Des rapports annuels seront soumis aux Nations Unies concernant le programme national. En 2010, le gouvernement a inscrit au budget un montant de 5 millions de dollars des États-Unis pour ces activités, qu'il compte étendre, et il serait heureux de recevoir l'aide des Nations Unies.

Point 52 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (suite) (A/66/13 et Add.1, A/66/222, A/66/296, A/66/318 et A/66/520)

3. **M. Assaraf** (Israël) dit qu'il s'étonne que le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) n'ait pas mentionné dans son exposé les tirs persistants de roquettes depuis Gaza.

4. Il réitère l'engagement de son gouvernement par rapport à la mission humanitaire de l'Office et aux accords exprimés dans l'échange de lettres Comay-Michelmore entre Israël et l'UNRWA. Le Commissaire général et d'autres agents de l'UNRWA ont décrits maintes fois la relation et la coopération

étroites qu'ils ont entretenues avec les autorités israéliennes. Telle est la réalité quotidienne sur le terrain, bien différente du texte du projet de résolution sur ce sujet, anti-israélien et politisé, qui sera sous peu soumis au vote de la Commission.

5. Les seuls produits dont Israël a empêché l'entrée à Gaza sont des armes et du matériel à double usage. Le blocus de Gaza par Israël a pour unique but d'empêcher l'introduction clandestine d'armes à destination du Hamas et des autres organisations terroristes qui opèrent impunément dans la région. Malgré la pluie ininterrompue sur des civils israéliens de roquettes de plus en plus sophistiquées en provenance de Gaza et son devoir d'arrêter le flux d'armes, le gouvernement israélien a continué de prendre des mesures pour soutenir l'économie dans la région. Des changements supplémentaires ont été opérés en février 2011 pour mettre en œuvre les accords conclus entre le Premier ministre Netanyahu et Tony Blair, le représentant du Quatuor. Israël a aussi pris des mesures pour améliorer sensiblement l'économie de la Cisjordanie, notamment en supprimant des centaines de barrages et de points de contrôle. D'autres mesures ont été prises pour améliorer l'accès et la circulation. Actuellement, aucun bien de nature civile ne se voit empêché d'entrer à Gaza par les points de passage israéliens. Le résultat a été une augmentation sensible du produit intérieur brut de Gaza.

6. Israël a approuvé 163 projets supervisés par la communauté internationale à Gaza; des demandes pour des projets supplémentaires ont été introduites, et de nouvelles approbations sont en cours. Toutefois, 40 % des projets approuvés n'ont pas encore été mis en œuvre. Depuis juin 2010, Israël a approuvé 62 projets éducatifs de l'UNRWA, notamment la construction de 42 écoles de l'UNRWA dans la bande de Gaza. L'UNRWA affirme que 100 nouvelles écoles supplémentaires sont nécessaires d'urgence à Gaza. Pourtant, l'Office n'a pas introduit de demande de construction de ce nombre d'écoles, loin s'en faut, et est loin d'avoir réalisé les projets qui ont déjà été approuvés; en réalité, l'UNRWA n'a même pas entamé la construction de la moitié de toutes les écoles qui ont été approuvées.

7. Malgré la coopération efficace entre Israël et l'UNRWA, il existe des cas malheureux ou des agents de l'UNRWA ont agi en contradiction avec la mission humanitaire de l'Office en faisant des déclarations

politiques controversées. S'aventurer ainsi en terrain miné porte atteinte à la neutralité de l'Office et nuit à sa mission. L'UNRWA devrait concentrer ses énergies et ses ressources financières sur son rôle humanitaire et laisser à d'autres le domaine de la politique.

8. Beaucoup d'États ont utilisé le débat actuel pour faire à l'encontre d'Israël des déclarations incendiaires qui n'ont guère contribué à aider l'UNRWA ou les réfugiés palestiniens. Aucun pays arabe n'a figuré parmi les principaux donateurs de l'Office de ces 10 dernières années. Israël espère que ses voisins arabes apporteront une aide concrète au peuple palestinien par des contributions significatives à des organisations comme l'UNRWA, qui, en réalité, reçoit la majorité de son soutien de pays occidentaux.

9. Les projets de résolutions dont la Commission va être saisie sont politisés et partiiaux. Ils ignorent les faits de base, comme le rôle destructeur joué par le Hamas dans la région. Le Hamas, qui a été reconnu comme une organisation terroriste par l'Union européenne, par les États-Unis d'Amérique et par d'autres, contrôle la bande de Gaza depuis qu'il s'est emparé de la région en 2007. L'organisation a ouvertement appelé à la destruction d'Israël et fait de Gaza un épice de terrorisme. Le Hamas continue aussi à perturber par la violence les efforts déployés par la communauté internationale à Gaza, en particulier le travail de l'UNRWA. Les propositions de résolutions qui seront soumises à la Commission ne font pas mention de la prise de contrôle par la violence de la bande de Gaza et ignore les roquettes qui continuent de pleuvoir sur les civils israéliens. Et il n'est pas fait mention de la violence que le Hamas continue de déclencher contre l'UNRWA.

10. Israël est déterminé à résoudre le problème des réfugiés dans le cadre d'une solution globale au conflit, qui ne peut être obtenue que par la négociation directe et des compromis réalistes. Le Premier ministre Netanyahu n'a cessé de demander l'ouverture immédiate de négociations directes sans conditions préalables. Il espère que les Palestiniens s'assoieront à la table de négociation au lieu de se borner à prononcer les mêmes discours vides de sens dans les enceintes internationales.

11. **M. Shaanika** (Namibie) dit que l'UNRWA devrait bénéficier d'un financement supplémentaire au titre du budget ordinaire des Nations Unies. L'aide aux réfugiés qui vivent depuis des dizaines d'années dans

des camps est vitale. Il est certes essentiel à la réussite de ses opérations de renforcer l'UNRWA, mais on ne peut oublier la question de l'occupation, qui est la principale cause des souffrances des Palestiniens. La Namibie appuie l'admission de la Palestine comme membre à part entière des Nations Unies. Les Palestiniens ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité dans un État viable : c'est la voie vers une solution durable.

12. **M. Shakenov** (Kazakhstan), s'exprimant au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), dit que l'OCI craint que le déficit attendu de l'UNRWA ne soit devenu un déficit structurel. L'Organisation de la coopération islamique appuie la demande de fonds supplémentaires pour l'UNRWA au titre du budget ordinaire des Nations Unies, comme le recommande le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA (A/65/705). L'Organisation de la coopération islamique est également préoccupée par l'absence de progrès de la reconstruction dans la bande de Gaza. Le processus d'approbation mis en œuvre par les autorités israéliennes et les difficultés aux points de contrôle ont fortement limité le flux de marchandises entrant et sortant de Gaza et doit être supprimé. Son organisation soutient pleinement les efforts déployés par l'Office pour fournir des abris et des écoles, tant reconstruits que nouveaux. Il condamne fermement le déplacement forcé de réfugiés et d'autres Palestiniens en Cisjordanie.

13. **M. Rey** (Suisse) dit que l'UNRWA doit continuer de remplir son mandat le mieux possible, en coopération avec les autorités nationales et locales. Cela s'applique en particulier à la République arabe syrienne, où la situation économique s'est fortement dégradée ces derniers mois. En ce qui concerne le Liban, il presse les autorités d'appliquer effectivement la législation adoptée en 2010 pour faciliter l'accès des réfugiés aux possibilités d'emploi.

14. Les violations permanentes et systématiques du droit international humanitaire en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ainsi que dans la bande de Gaza continuent de porter atteinte aux droits humains élémentaires des réfugiés palestiniens et alourdissent la charge financière pour la communauté des bailleurs de fonds. La Suisse appuie la recommandation du Secrétaire général de fournir cinq millions de dollars supplémentaires sur le budget ordinaire des Nations Unies. Son gouvernement soutiendra l'UNRWA dans ses

efforts pour élargir sa base de donateurs et mettre en œuvre de nouvelles stratégies de mobilisation de fonds, et il maintiendra à son niveau actuel son engagement financier au profit de l'UNRWA.

15. Dans un contexte de difficultés de financement accrues, il est essentiel d'optimiser l'exécution des services afin d'apporter aux groupes vulnérables spécifiques des services de qualité constante. D'autres méthodes, comme l'apport d'espèces pour soutenir l'atténuation durable de la pauvreté, pourraient contribuer à optimiser l'efficacité, à augmenter l'effet de l'aide et à soutenir les marchés locaux. La poursuite des mesures de sensibilisation et de persuasion de toutes les parties prenantes serait nécessaire pour la mise en œuvre de ces stratégies. La Suisse se réjouit des progrès signalés concernant le développement organisationnel et la stratégie de réforme permanente et attend avec intérêt l'annonce de nouvelles améliorations. Son gouvernement est disposé à maintenir son appui aux processus de réforme à l'aide de divers instruments, notamment des contributions réservées et des détachements stratégiques.

16. La Suisse a joué un rôle actif dans divers organes, comme la Commission consultative de l'UNRWA et, en 2011, comme président du sous-comité de la Commission consultative. La Suisse a fait de son mieux pour faciliter une discussion franche sur les problèmes sensibles, en mettant l'accent pour l'année en cours sur le budget et la réforme. La Suisse continuera d'offrir ses services d'intermédiaire en vue d'un dialogue constructif entre l'UNRWA et les institutions gouvernementales chargées de traiter la question des réfugiés palestiniens.

17. **M^{me} Gunnarsdóttir** (Islande) dit qu'Israël devrait mettre fin sur-le-champ à ses activités de construction de colonies de peuplement à Jérusalem-Est et cesser la construction du mur de séparation sur les terres palestiniennes occupées. Elle se félicite des mesures prises par Israël pour améliorer l'importation de marchandises et de matériaux de construction à Gaza. Elle confirme toutefois la position de l'Islande en ce qui concerne le blocus de Gaza, à savoir que celui-ci est contraire au droit international humanitaire et doit être levé immédiatement.

18. Elle rend hommage au Liban pour avoir adopté des modifications législatives accordant aux réfugiés palestiniens un certain accès à la population active et à la sécurité sociale libanaise. Elle invite instamment le

gouvernement libanais à mettre pleinement en œuvre ces modifications et à les étendre à d'autres professions.

19. La reconstruction du camp de Nahr El-Bared au Liban a permis à 317 familles de regagner leurs foyers; il subsiste toutefois des milliers de réfugiés vivant dans des abris temporaires qui dépendent de l'UNRWA pour leur bien-être. Les restrictions d'accès continuent d'étouffer l'économie de Nahr El-Bared, jadis florissante, et rendent les réfugiés plus dépendants de l'UNRWA. Elle presse les autorités libanaises de continuer d'assouplir ces restrictions. L'Islande appuie sans réserve les recommandations du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA, ainsi que ses mesures de réforme.

20. **M. Al-Kuwari** (Qatar) loue le travail accompli par l'UNRWA, en particulier dans le domaine de la santé, dans le domaine social et dans celui des services éducatifs. Malgré tous les efforts déployés par l'Office, les autorités israéliennes ont continué d'intensifier le blocus économique contre des Palestiniens désarmés, en particulier dans la bande de Gaza. Le blocus inhumain et les attaques israéliennes récentes contre la bande de Gaza ont aggravé les conditions humanitaires et les conditions de vie des réfugiés palestiniens à Gaza. La situation humanitaire des réfugiés palestiniens dans le reste des territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est, a également empiré suite aux restrictions permanentes et aux autres pratiques israéliennes qui violent le droit international, en particulier le droit international humanitaire. Sa délégation invite instamment la communauté internationale à adopter une attitude ferme face au gouvernement israélien, afin d'obliger celui-ci à renoncer aux attaques militaires contre des civils non armés dans les territoires palestiniens occupés.

21. Une solution juste de la question palestinienne doit tenir compte des demandes légitimes du peuple palestinien relatives à un État palestinien viable ayant Al-Quds Al-Sharif comme capitale, et au retour des réfugiés palestiniens dans leurs foyers, comme le demande la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Ce n'est qu'alors que la question palestinienne sera résolue. Le Qatar se félicite de l'admission de l'État de Palestine comme membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

22. **M^{me} Vivas Mendoza** (République bolivarienne du Venezuela) dit que sa délégation se réjouit de l'accession de l'État de Palestine au statut de membre à part entière de l'UNESCO. Les actes de l'armée israélienne en 1948 ont constitué une épuration ethnique de la Palestine. La tragédie humaine de Nakba n'a suscité qu'un silence complice de la part de la communauté internationale, encore sous le coup de l'Holocauste. La tentative d'effacer la mémoire de la Palestine ressort à l'évidence de la construction des colonies de peuplement illégales, de la confiscation de terres, des évictions et des démolitions à Jérusalem-Est et des obstacles au trafic routier.

23. Le mur à la frontière de Gaza et les obstacles auxquels se heurtent les efforts déployés par l'UNRWA pour reconstruire les logements, les écoles et les hôpitaux relèvent de la même politique. Le « mémoricide » s'est poursuivi par la menace proférée par un État membre de l'UNESCO de réduire le budget de l'Organisation parce que celle-ci a osé reconnaître l'existence de la Palestine. Et pourtant, la Palestine existe, et son histoire sera renforcée par le nouveau système d'enregistrement des réfugiés qui complète la première phase du projet d'archivage mis en place par l'Office. Le travail de l'UNRWA a un effet positif important sur la vie des réfugiés palestiniens. La communauté internationale a le devoir d'œuvrer à une solution juste et durable du conflit arabo-israélien, y compris par la création d'un État palestinien indépendant et viable avec Jérusalem-Est pour capitale, afin de garantir le retour des Palestiniens sur leurs terres et de mettre fin à une tragédie vieille de plus de 60 ans.

24. **M. Abulhasan** (Koweït), vivement préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire et environnementale dans la bande de Gaza et par les mesures injustes imposées au peuple palestinien par les autorités d'occupation israéliennes, dit que la levée du blocus doit rester une priorité pour les Nations Unies.

25. Après être devenu membre de la Commission consultative de l'UNRWA, le Koweït a porté sa contribution volontaire annuelle à l'Office de 1,5 à 2 millions de dollars des États-Unis. Il invite la communauté internationale à continuer de soutenir l'Office et presse les pays donateurs d'honorer leurs engagements et de contribuer à mobiliser des ressources.

26. Les réfugiés palestiniens ont le droit de regagner leur pays, comme le prévoit la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Saluant les efforts déployés par l'Office, il réaffirme sa détermination et sa solidarité avec le peuple palestinien dans ses efforts pour faire valoir ses droits reconnus au plan international.

27. **M^{me} Pessôa** (Brésil) dit que le Brésil a démontré son soutien au peuple palestinien en augmentant ces dernières années sa contribution financière à l'UNRWA, en reconnaissance de la complexité de son mandat. Le Brésil se félicite de l'échange de prisonniers en octobre 2011 et espère que ce nouvel élément positif pourra inaugurer une coopération nouvelle, en particulier en ce qui concerne la situation humanitaire dans la bande de Gaza. L'ouverture immédiate et durable des points de passage est impérative. Il est nécessaire que les exportations régulières à partir de Gaza reprennent d'urgence.

28. Le Brésil est également préoccupé par la situation extrêmement vulnérable des réfugiés palestiniens au Liban. Ayant contribué à la reconstruction de Nahr El-Bared en 2010, le Brésil déplore que les progrès dans la reconstruction et le retour des résidents aient été limités par le financement insuffisant du projet de reconstruction. Le Brésil félicite le gouvernement libanais pour s'être attaqué au problème de l'accès de la population des réfugiés au marché du travail ; cela étant, un soutien beaucoup plus important est nécessaire. Le Brésil s'inquiète de la situation financière préoccupante de l'UNRWA. Sa délégation salue les réformes financières et la transparence accrue de l'Office. Elle invite instamment les États Membres, conformément aux conclusions du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA, à appuyer la recommandation visant à augmenter le financement de l'UNRWA au titre du budget ordinaire des Nations Unies.

29. **M. Apakan** (Turquie) dit qu'il est clair désormais que les graves problèmes de financement auxquels se heurte l'UNRWA sont devenus structurels. Ayant présidé le groupe de travail sur le financement de l'UNRWA, la Turquie connaît les problèmes auxquels l'Office est confronté. Il presse tous les États Membres de tenir compte des recommandations du groupe de travail et d'augmenter sensiblement leur aide et leurs contributions à l'Office. La Turquie a doublé sa contribution, et son programme d'aide et ses projets conjoints seront également poursuivis.

30. Tous les obstacles, directs comme indirects, au travail de l'UNRWA dans les territoires palestiniens occupés doivent être levés, et le gouvernement israélien doit accorder un accès illimité à l'Office. La situation à Gaza reste embarrassante pour la communauté internationale. Il appelle à la levée immédiate du blocus et à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité. Bien que l'action de l'UNRWA ait été admirable et qu'elle ait assuré des services indispensables sur le terrain, le sort des millions de Palestiniens exilés ne pourra être effectivement réglé sans une solution juste et durable des problèmes essentiels des réfugiés dans le cadre d'un accord de paix global. La Turquie appuie résolument l'instauration d'une paix juste et durable dans la région, sur la base d'une solution à deux États. L'État de Palestine doit être reconnu comme membre à part entière des Nations Unies.

31. **M. Chabi** (Maroc) fait observer que le taux de chômage élevé parmi les réfugiés palestiniens ainsi que la croissance démographique a posé des défis supplémentaires importants pour l'UNRWA lorsqu'il tente d'accomplir son mandat essentiel. Les restrictions de circulation imposées aux réfugiés ont continué d'entraver le développement économique. L'Office joue un rôle essentiel dans la fourniture de services éducatifs et sanitaires, de développement humain et d'autonomisation des populations de réfugiés. Le Maroc salue le programme de réformes actuellement mis en œuvre par l'Office. Le plan de changement soutenu mérite le soutien sans réserve des États Membres, puisqu'il répond aux besoins des catégories les plus vulnérables de réfugiés.

32. La cause palestinienne demeure une cause nationale pour le peuple du Maroc. En tant que président du comité Al-Quds de l'Organisation de la coopération islamique, Sa Majesté le roi Mohammed VI a clairement exprimé son soutien au statut de Membre à part entière des Nations Unies pour l'État de Palestine, y compris à sa souveraineté sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Sa délégation se réjouit de l'admission de l'État de Palestine à l'UNESCO et espère que la Palestine deviendra bientôt également membre à part entière des Nations Unies. Le gouvernement du Maroc ainsi que des organisations de la société civile ont fait don de montants importants pour des projets au bénéfice des réfugiés palestiniens.

33. **M. Mohammed Ishak** (Malaisie) félicite l'UNRWA pour son dévouement à la cause de la fourniture de services essentiels pour les réfugiés palestiniens. La cause fondamentale des souffrances des réfugiés palestiniens est l'occupation illégale du territoire palestinien par Israël. Malgré la prétendue levée partielle des restrictions annoncée par le gouvernement israélien en juin 2010, le blocus illégal continue d'étouffer les moyens de subsistance des Palestiniens à Gaza et entrave fortement les projets de reconstruction de l'Office. Des mesures devraient être prises immédiatement, telles que les préconisent la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et les dispositions pertinentes de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, afin de garantir le libre flux des fournitures essentielles et commerciales à destination de Gaza, en particulier des matériaux de construction. Sa délégation est préoccupée par le sous-financement persistant de l'UNRWA. Il invite les États en mesure de le faire d'envisager de contribuer au Fonds général de l'Office ou d'augmenter leurs contributions, afin de permettre à l'Office de poursuivre son travail, qui est essentiel en attendant une solution juste et durable au sort des réfugiés palestiniens, y compris leur droit au retour et à une indemnisation équitable, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

34. **M^{me} King** (Australie) dit que son gouvernement se réjouit du fait que l'UNRWA continue de mettre l'accent sur la responsabilité budgétaire et sur la réforme organisationnelle. L'Australie a apporté des montants non négligeables à l'UNRWA au fil des années et prévoit actuellement un partenariat quinquennal avec l'Office qui débouchera sur le décaissement de montants prévisibles d'aide financière. Cette aide sera versée au Fonds général de l'UNRWA sans destination spécifiée. À la réunion du Comité spécial de liaison pour les territoires palestiniens en septembre 2011, l'Australie a annoncé des projets d'augmentation substantielle des contributions pour les activités humanitaires et de développement au bénéfice des Palestiniens. L'Australie approuve résolument une solution négociée à deux États qui permettra à un État palestinien indépendant de vivre côte à côte en sécurité avec Israël. L'Australie se félicite de la déclaration du 23 septembre du Quatuor du Moyen-Orient, définissant un calendrier pour les négociations et invitant les parties à convenir d'un ordre du jour et à s'abstenir d'actes provocateurs. Il invite instamment les deux

parties à reprendre d'urgence les négociations sur les questions relatives au statut final et de renoncer aux actes qui sapent la confiance. L'Australie continuera de soutenir la création d'un futur État palestinien.

35. **M. Gupta** (Inde) dit que le défi auquel est confronté l'UNRWA dans l'immédiat est la crise du financement; en conséquence, l'Inde soutient ses efforts pour améliorer sa base de donateurs. En dépit d'un certain assouplissement des restrictions sécuritaires en Cisjordanie et de la circulation des fournitures humanitaires et autres produits à destination de Gaza, les restrictions qui subsistent ont causé de graves problèmes pour la population palestinienne et entravé le travail de l'UNRWA. L'Inde soutient l'appel à la levée des restrictions frappant la circulation du personnel et des biens de l'Office; en outre, une plus grande simplification du processus d'approbation pour le transport de matériel humanitaire par l'UNRWA aidera fortement la population qui en a besoin. L'Inde espère aussi que la législation modifiée sur le travail au Liban sera mise en œuvre sans tarder afin d'assurer de meilleures possibilités d'emploi pour les réfugiés palestiniens.

36. Son gouvernement a poursuivi son soutien au développement pour l'Autorité palestinienne. Il a augmenté sa contribution annuelle à l'UNRWA et apporté une contribution spéciale en réponse à un appel éclair en 2010. Au cours des deux dernières années, l'Inde a également apporté des contributions importantes à l'Autorité palestinienne sous forme d'aide budgétaire non destinée à des fins spécifiques. Elle a aussi mené ses projets conjoints avec ses partenaires du Fonds d'affectation spéciale Inde-Brsil-Afrique du Sud (IBAS) en Palestine. L'Inde a été constante dans son soutien à la lutte du peuple palestinien pour un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni ayant Jérusalem-Est pour capitale, vivant dans des frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël, conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies, à l'Initiative de paix arabe et à la feuille de route du Quatuor. L'Inde se réjouit à l'idée d'accueillir la Palestine comme membre à part entière des Nations Unies. Il est vital pour la communauté internationale de coopérer étroitement avec les parties pour les encourager à reprendre des négociations directes. Dans ce contexte, l'Inde a relevé la déclaration du 23 septembre du Quatuor et espère que le calendrier indiqué sera respecté et mènera à une solution durable de tous les

problèmes relatifs au statut définitif, notamment de la question des réfugiés.

37. **M^{me} Daher-Violides** (Liban) dit que l'objectif premier du Comité doit rester le droit des réfugiés au retour. L'UNRWA est la principale source de services de base pour les réfugiés palestiniens et, par conséquent, en attendant leur retour, l'engagement de la communauté internationale à leur égard par le truchement de l'UNRWA est vital. Le Liban exhorte la communauté des donateurs à mobiliser les ressources nécessaires, en particulier pour le Fonds général de l'UNRWA. Elle invite par ailleurs l'Assemblée générale à envisager un financement supplémentaire pour l'UNRWA sur les contributions mises en recouvrement. Les déficits financiers de l'UNRWA sont aggravés par les redevances portuaires et autres droits de transit illégaux d'Israël sur ses envois entrant dans la bande de Gaza et par le blocus illégal. Alléger le blocus sans le lever entièrement est inacceptable et reste une violation évidente des responsabilités de la puissance d'occupation.

38. En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, l'occupation israélienne et son régime de bouclages, de démolitions de maisons, de confiscation de terres, d'activités de construction de colonies de peuplement ainsi que le mur de séparation raciste continuent d'avoir un effet négatif sur les réfugiés palestiniens en limitant leur accès aux services et aux ressources de l'UNRWA. L'UNRWA reste le partenaire du gouvernement libanais, s'agissant de pourvoir aux justes besoins des réfugiés palestiniens dans 12 camps et 16 centres de population pour les réfugiés partout au Liban. Le gouvernement libanais, malgré ses ressources limitées, n'épargne aucun effort pour améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens. En août 2010, le parlement libanais a adopté des modifications de la législation sur l'emploi qui accordent des droits supplémentaires aux réfugiés palestiniens en matière d'emploi. Le Liban apprécie fortement le travail de l'UNRWA en ce qui concerne la reconstruction du camp de Nahr El-Bared et se félicite de l'achèvement de la première phase. Le sort des réfugiés palestiniens est un problème politique, et pas simplement humanitaire. Israël est entièrement responsable de toutes les souffrances des réfugiés palestiniens et devrait respecter leur droit au retour en tant qu'étape inévitable sur la voie d'une paix juste. La communauté internationale, quant à elle, doit contraindre Israël à respecter ses obligations en droit

international, y compris en droit humanitaire et des droits de l'homme.

39. **M. Govender** (Afrique du Sud) dit que le calme relatif dans la plus importante communauté de réfugiés au monde ne serait pas possible sans les interventions vitales de l'UNRWA ou en soutien de celui-ci. Sa délégation est dès lors consternée par la réponse de la Représentante permanente d'Israël au Secrétaire général, telle qu'elle est notée dans le rapport du Secrétaire général sur les personnes déplacées du fait des hostilités de juin 1967 et des hostilités postérieures (A/66/222, paragraphe 3). En particulier, sa délégation s'élève contre l'argument d'Israël selon lequel le mandat de l'Office devrait inclure la promotion active, dans le contexte palestinien, des objectifs généralement visés par l'Organisation des Nations Unies, s'agissant de la réinstallation et de l'intégration sur place des réfugiés. En l'absence des services essentiels fournis directement à ses bénéficiaires par l'UNRWA, une région déjà volatile devrait faire face à une population désespérée privée de tous ses droits humains élémentaires et du droit au développement humain.

40. L'UNRWA a apporté une contribution importante dans les domaines des soins de santé, de l'éducation et de la formation professionnelle, de l'aide alimentaire et d'autres formes d'aide aux personnes en grande difficulté. La pauvreté extrême dans les camps de réfugiés est néanmoins préoccupante, en particulier au moment où le déficit du budget de l'Office a doublé. L'Afrique du Sud a maintenu au fil des années son soutien financier au travail de l'Office et poursuivra en outre son soutien politique en faveur de la population palestinienne, par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale IBAS. Au niveau bilatéral, l'Afrique du Sud continuera de soutenir les programmes de renforcement des capacités en faveur des Palestiniens. Les États Membres devraient également augmenter le financement de l'UNRWA sur le budget ordinaire des Nations Unies. En fin de compte, l'atténuation des souffrances et du sort actuels du peuple palestinien dépend d'une solution politique à long terme qui permette la création d'un État palestinien coexistant pacifiquement à côté de l'État d'Israël sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Il salue la décision, pris par la majorité des États Membres à la Conférence générale de l'UNESCO, d'admettre l'État de Palestine en tant que membre. Comme membre du Conseil de sécurité, l'Afrique du Sud appuiera la demande

palestinienne d'accès au statut de membre des Nations Unies.

41. **M^{me} Moreno Guerra** (Cuba) dit que Cuba exige la cessation immédiate de l'occupation illégale des territoires palestiniens, des activités israéliennes de construction de colonies de peuplement et du recours indiscriminé et disproportionné à la force militaire contre une population civile sans défense. Le blocus cruel et illégal de Gaza doit être levé immédiatement et sans conditions. Cuba soutient résolument la demande de la Palestine d'accès au statut de membre à part entière des Nations Unies et salue la décision prise récemment par la Conférence générale de l'UNESCO d'admettre la Palestine en tant que membre à part entière de cette organisation. La situation dans la bande de Gaza est inquiétante. Les barrages routiers et les restrictions de circulation des personnes et des marchandises, y compris des denrées alimentaires et des médicaments, affectent fortement la population palestinienne. Cuba condamne cette politique hostile qui a persisté malgré les appels répétés de la communauté internationale et les nombreuses résolutions adoptées par différents organes des Nations Unies. L'UNRWA doit recevoir le soutien et les garanties nécessaires pour lui permettre d'effectuer son travail et d'atteindre ses objectifs. Cuba est préoccupé par la situation financière de l'UNRWA. L'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens demeure toutefois le principal obstacle à une paix juste et durable dans toute la région. La communauté internationale ne doit avoir de cesse de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit à l'autodétermination et à la souveraineté en tant qu'État indépendant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

42. **M. Al Zayani** (Bahreïn) dit que sa délégation rend hommage aux efforts déployés par l'UNRWA, la Commission consultative et les États hôtes. La situation dans les territoires palestiniens occupés a continué de se dégrader. L'UNRWA est entravée par les restrictions israéliennes et par un déficit budgétaire récurrent. Dans sa lettre du 22 juin 2011 au Commissaire général de l'UNRWA (A/66/13), la Commission consultative s'est déclarée vivement préoccupée par l'aggravation de la situation pénible des populations concernées suite à la barrière de séparation, aux bouclages, aux couvre-feux et aux autres restrictions de la circulation imposées par les

autorités israéliennes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

43. L'Office a accompli des progrès considérables, s'agissant de redresser son déficit structurel par l'élaboration de programmes et d'activités novateurs tirant parti de l'aide d'experts financée par des bailleurs de fonds. La réforme du développement organisationnel a marqué une amélioration qualitative réussie de la planification, de l'exécution des services, de la gestion des ressources humaines et de la technologie de l'information. Le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA (A/65/705) a reconnu que le processus de réforme de la gestion de l'Office a atteint un tournant important à la Conférence de Genève sur le thème « Répondre aux besoins humanitaires des réfugiés palestiniens au Proche-Orient », organisée en juin 2004 à l'invitation du gouvernement suisse.

44. La stratégie à moyen terme pour la période 2010-2015 revêt dès lors une importance particulière. La Commission consultative a mis l'accent sur l'aide qu'elle apporte pour soutenir l'élan de changement au sein de l'UNRWA dans le but d'améliorer son efficacité dans la prestation des services aux réfugiés en coopération avec les pays hôtes. La situation demeure toutefois critique. Le rapport du Secrétaire général relève que, bien qu'il ait à nouveau réduit le budget de son Fonds général, l'UNRWA prévoit un déficit de financement de 63 millions de dollars des États-Unis.

45. Sa délégation félicite tous les donateurs, en particulier les grands donateurs, et espère que l'UNRWA obtiendra des dons plus importants afin d'éviter toute mesure qui pourrait avoir un effet négatif sur ses services. Le soutien moral de la communauté internationale pour l'UNRWA est source d'espoir.

46. À la base, la question des réfugiés est une question politique; le fait que l'Office existe toujours est dû à l'absence de mise en œuvre de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, qui consacre le droit des réfugiés palestiniens de rentrer chez eux. L'UNRWA restera une organisation indispensable jusqu'à ce que soit apportée à la question palestinienne une solution conforme aux résolutions relatives à la légitimité internationale, en particulier les résolutions 242 (1967), 338 (1973), le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

47. **M. Nwosa** (Nigeria) dit que les conditions de vie déplorable des réfugiés palestiniens restent une cicatrice sur la conscience collective de l'humanité. Sa délégation s'élève contre le déni et la violation permanents des droits des réfugiés palestiniens par les autorités israéliennes et appelle au respect des droits humanitaires et des droits de l'homme ainsi que des conventions pertinentes des Nations Unies. Les contraintes budgétaires qui pèsent sur le travail de l'UNRWA sont une source de préoccupation. Bien que le Nigeria reconnaisse que le ralentissement économique a rendu nécessaire une plus grande discipline budgétaire, il ne faut pas exagérer les mesures d'austérité. Les entraves au travail de l'UNRWA doivent être vues dans le contexte plus large de la recherche d'une solution durable du problème du Moyen-Orient. Israël et la Palestine devraient vivre côte à côte dans la sûreté et la sécurité à l'intérieur de frontières clairement définies fixées dans le cadre d'un règlement négocié. Israël devrait échanger des terres contre la paix et être assuré de son droit inaliénable de vivre avec ses voisins arabes.

48. **M. Sugio** (Japon) dit que le Japon a commencé à fournir une assistance aux Palestiniens par le biais de l'UNRWA en 1953, avant même son accession aux Nations Unies. L'aide significative que son pays a fournie à l'UNRWA fait partie de ses efforts visant à instaurer la paix au Moyen-Orient. Le Japon accorde une importance particulière à l'aide aux réfugiés palestiniens dans le domaine du développement des ressources humaines par l'éducation et la formation professionnelle. Pour aboutir à un État palestinien viable, il est essentiel que les Palestiniens mettent en place des bases économiques et industrielles solides et développent les institutions administratives et les ressources humaines. À cette fin, le Japon continue de soutenir divers projets dans la vallée du Jourdain dans le cadre de l'initiative « Corridor pour la paix et la prospérité dans la vallée du Jourdain ». Le Japon espère par cette initiative mettre en place un modèle pour la coopération régionale. Depuis 2007, le Japon a également accordé à l'Autorité palestinienne une série de subventions indépendantes de projets visant à promouvoir les efforts de développement économique et social de l'Autorité. Le Japon a mené des initiatives coordonnées avec les pays de l'Asie de l'Est comme l'Indonésie et la Malaisie en vue de contribuer aux efforts de constitution d'un État palestinien. Son gouvernement salue les efforts accomplis par l'UNRWA pour mettre en œuvre le processus

permanent de développement organisationnel en vue d'améliorer l'administration et les opérations de l'Office. La visite récente du Commissaire général au Japon a contribué à sensibiliser la population japonaise à la situation des réfugiés palestiniens et aux activités de l'UNRWA.

49. **M. Momen** (Bangladesh) dit qu'Israël doit garantir la mobilité sans restriction et la non-ingérence dans les activités de l'UNRWA, afin que l'Office puisse remplir les tâches définies dans son mandat. En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, les Palestiniens continuent de subir des restrictions importantes en matière de liberté de circulation, de résidence et d'autres droits fondamentaux, alors que les colonies de peuplement israéliennes s'étendent. L'UNRWA vient en aide à des communautés de réfugiés qui comptent parmi les plus vulnérables et les plus marginalisées. Il se félicite de l'admission de la Palestine en tant que membre de l'UNESCO. Sa délégation invite la communauté internationale à se manifester par des contributions généreuses en réponse à l'appel du Commissaire général pour le financement de programmes de réadaptation et d'aide d'urgence pour les réfugiés du camp de Nahr El-Bared au Liban.

50. **M. Belkheir** (Libye) dit que l'UNRWA est confrontée à plusieurs défis, dont les plus importants sont les politiques en matière de colonies de peuplement, les restrictions arbitraires et les actions militaires de l'occupant israélien. Ces activités ont créé une situation tragique pour les Palestiniens, dont les conditions humanitaires, économiques et sociales ont continué de se dégrader. Les autorités d'occupation israéliennes se sont rendues coupables de violations manifestes du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et des conventions internationales. Elles doivent sans retard lever le blocus injuste, illégal et immoral de la bande de Gaza, supprimer les points de contrôle entre les populations palestiniennes et entre Jérusalem-Est et la Cisjordanie, et démanteler le mur de séparation. L'occupation, les confiscations de terres, les politiques des colonies de peuplement, les démolitions de maisons, les expulsions, l'intimidation et la violence des colons sont autant d'éléments qui empêchent de résoudre la question des réfugiés.

51. La question des réfugiés palestiniens fait partie du problème plus vaste créé par une occupation coloniale coercitive. Conformément aux résolutions concernées du Conseil de sécurité et de l'Assemblée

générale, tout règlement juste et global doit reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien, y compris leur droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale.

52. L'UNRWA a un rôle vital à jouer dans la fourniture de services essentiels aux réfugiés palestiniens. La communauté internationale, les organisations non gouvernementales et les institutions financières internationales doivent redoubler d'efforts pour renforcer leur soutien politique et mobiliser des fonds pour le travail de l'Office.

53. **M. Motanyane** (Lesotho) dit que la période inhabituellement longue que les réfugiés palestiniens ont passée dans des camps a eu des effets sociaux et psychologiques dévastateurs. Les Palestiniens ont souffert du conflit armé et de toutes sortes de violations des droits de l'homme. La politique des colonies de peuplement les prive de leurs terres et les rend vulnérables au déplacement. L'UNRWA éprouve de plus en plus de difficultés pour fournir nourriture et abri aux réfugiés palestiniens en raison du blocus. Le problème est aggravé par l'imposition à l'Office de taxes et autres prélèvements, ce qui entrave la prestation des services de base. La levée du blocus doit être une priorité. Le déficit de financement du budget de l'UNRWA est fortement préoccupant aux yeux du Lesotho, en ce qu'il empêche l'Office de répondre aux besoins des réfugiés palestiniens. Il encourage les donateurs actuels à augmenter leurs contributions à l'Office et presse de nouveaux donateurs à se manifester. L'UNRWA doit poursuivre son travail jusqu'à ce que justice soit faite et que les Palestiniens vivent en paix et en sécurité dans leur propre pays.

54. **M. Grandi** (Commissaire général, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) remercie la délégation de la Palestine pour son soutien au travail de l'UNRWA. Il a pris note des remarques formulées par le représentant d'Israël et souhaite exprimer son appréciation pour le soutien du gouvernement israélien et pour les mesures prises pour alléger le blocus de Gaza.

55. Pour clarifier les choses, il précise que, depuis l'allègement du blocus, 18 projets autorisés par Israël ont été menés à bien, dont cinq écoles; 16 sont en cours de mise en œuvre, dont sept écoles; 33 écoles supplémentaires ont été approuvées, et l'UNRWA est

en train d'accomplir les formalités avant la construction. Le financement pour ces projets n'est pas disponible immédiatement; lorsque l'approbation aura été reçue, l'Office devra trouver le financement et mener les procédures d'appel d'offres et autres avant de pouvoir aller de l'avant. Trente-neuf projets sont en attente d'approbation par le gouvernement d'Israël; 32 concernent des écoles et un, un centre de formation professionnelle, le reste étant des logements pour les réfugiés. Le projet relatif aux logements est déjà financé en grande partie. Seules 26 demandes d'approbation pour des écoles n'ont pas encore été introduites, parce que l'UNRWA attend l'approbation du dernier lot avant d'introduire une nouvelle demande. L'Office a lancé un appel aux autorités sur le terrain pour qu'elles accélèrent les procédures pour un allègement supplémentaire du blocus. Cet appel a été bien reçu par les autorités militaires concernées, qui sont en train d'œuvrer à une simplification des procédures. Il estime, à l'instar de nombreux orateurs, que le blocus est contreproductif pour tout le monde à Gaza et dans la région, qu'il est illégal au regard du droit international et qu'il doit donc être levé.

56. Il se félicite du soutien à un élargissement des droits des réfugiés au Liban. Il est extrêmement important que le gouvernement approuve le décret d'exécution pour les modifications législatives adoptées par le parlement en 2010, afin que l'UNRWA puisse entamer le travail relatif à l'élargissement des droits pour les réfugiés.

57. Il se réjouit du soutien à un accès régulier et prévisible à la République arabe syrienne, malgré les circonstances actuelles difficiles. Il note avec plaisir que le représentant syrien a déclaré que son gouvernement maintiendra son soutien à l'UNRWA dans la République arabe syrienne. Il note l'approbation générale de la nécessité d'un financement régulier et prévisible de l'UNRWA. Il félicite les donateurs qui ont apporté des ressources en dépit des difficultés, y compris les nouveaux donateurs, les économies émergentes et les bailleurs de fonds arabes. Il appelle à l'augmentation des contributions en ce qui concerne le financement de base, et demande le soutien de toutes les délégations à la Cinquième Commission pendant ses délibérations relatives au budget. Il est regrettable que les coûts de toutes les initiatives de l'Office aient augmenté, mais c'est malheureusement le prix à payer pour l'absence de solution politique juste et durable au conflit, y compris

à la question des réfugiés. La seule possibilité d'avancer et de donner à près de 5 millions de réfugiés une chance réelle d'avenir est de trouver une solution politique.

La séance est levée à 18 heures.